

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 avril 2010, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Daniel Paquette, Rock Morin, Louis Proulx, Yvan Verville et Michel Desrochers. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2010-04-181

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2010 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2010 ;
4. Accessibilité des lieux publics (Monsieur Simon Labrecque);
5. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 61 665,08 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2010;
8. Projet café culturel, touristique;
9. Vente de terrain à monsieur Éric Duguay et madame Isabelle Richer;
10. Appui au projet de loi C-429;
11. Lettre de félicitations au Club de patinage artistique de Macamic;
12. Appui au Programme Aliments-poste de la Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest;
13. Demande d'appui financier au Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi Ouest;
14. Rapport des comités;
15. Questions diverses :
 - a) Informations rencontre MRC;
 - b) Brochure CLD;
 - c) Pont couvert;
 - d) Prolongement de la 2^e Avenue Est;
 - e) Budget de déneigement 2009;
 - f) Commission des loisirs;
 - g) Trappage de castors;
16. Période de questions;
17. Information de la secrétaire-trésorière adjointe;
18. Levée de la séance ;

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 4, 8, 11, 13, 15a), 15b), 15c), 15e), 15f), 15g) et 17 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-04-182

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2010 ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2010

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la séance du 8 mars 2010 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2010 sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2010-04-183

5. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer au montant de 61 665,08 \$ est acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

6. Période de questions

Monsieur Lucien Nicol demande des informations concernant le Centre Joachim-Tremblay.

7. Correspondance recue et envoyée de mars 2010

L'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de mars 2010.

2010-04-184

9. VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR ÉRIC DUGUAY ET MADAME ISABELLE RICHER

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à monsieur Éric Duguay et madame Isabelle Richer le lot 35 du Bloc 38 du village de Macamic au prix de 800 \$ plus taxes.

QUE: Ce terrain sera annexé au lot 31 du bloc 38 appartenant à monsieur Duguay et madame Richer;

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2010-04-185

10. **APPUI AU PROJET DE LOI C-429**

Considérant que le projet de loi C-429 oblige le ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre;

Considérant que l'utilisation du bois comporte des avantages environnementaux en ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie;

Considérant que le projet de loi envoie un message direct au gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois;

Considérant que plusieurs gouvernements dans le monde ont instauré des politiques favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics (ex. : la Suède, la France, la Nouvelle-Zélande, le Québec, la Colombie-Britannique, etc.);

Considérant que cette mesure n'engendre aucun coût au gouvernement canadien;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu de :

- Demander aux députés fédéraux d'appuyer le projet de loi C-429, car il permettrait de venir en aide à des milliers de travailleurs, d'entreprises, de familles et de collectivités affectés par la crise forestière;
- De faire signer par nos membres, et nos amis la pétition pour faire pression sur les députés fédéraux pour qu'ils appuient un tel projet de loi.

Adoptée à l'unanimité.

2010-04-186

12. **APPUI AU PROGRAMME ALIMENTS-POSTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE: La Ville de Macamic appuie la Chambre de commerce de Val-d'Or dans la défense de ce dossier qui touche plusieurs entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue

Adoptée à l'unanimité.

14. **Rapport des comités**

Les conseillers Rock Morin et Yvan Verville font un rapport de leur dernière rencontre de comité.

15. **Questions diverses**

2010-04-187

d) **PROLONGEMENT DE LA 2^E AVENUE EST**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Suite à une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale, la 2^e Avenue Est soit prolongée d'environ 100 pieds, seulement si cela s'avérait requis.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Période de questions**

Aucune question.

2010-04-188

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu de lever la séance. Il est 21 heures.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Adjointe à la direction générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire